RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°19/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mars 2021.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusée : M NFILELLA David Mme INIESTA Nuria.
Secrétaire de séance : Mme JORDA Julie.

Objet Biodiversité «Intégrer la nature en Ville » réponse à l'appel à projet du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a lancé un appel à Projet Biodiversité « Intégrer la nature en Ville ».
La renaturation contribue au plan national pour la Biodiversité. Aujourd'hui les zones urbaines doivent muter et faire reculer l'imperméabilisation en adaptant leurs aménagements.
A travers cet appel à projets, le Département des Pyrénées-Orientales souhaite aider les Communes à atteindre les objectifs nationaux et donc les accompagner dans la réalisation de projets de ce type.
La Commune souhaite donc répondre à cet appel à projet afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour « renaturer » la Place du Souvenir Français et ses abords.
Ce projet qui s'inscrit dans un projet global de reconquête et de valorisation du centre bourg, constitue l'aménagement du premier seuil paysager aux entrées du centre ancien. Il porte principalement sur la valorisation de la place du souvenir français et de son périmètre élargi, que sont les connexions piétonnes avec les quartiers voisins, le cheminement allant vers l'école et la mise en valeur de la présence de l'eau en milieu urbain (canal passant devant l'école) ainsi que le cheminement menant au centre ancien, longeant le cimetière. Il permettra de conforter l'espace piéton de sécuriser et d'apaiser l'ambiance routière, de végétaliser et de créer un espace de vie, de détende de convivialité et de partage
La végétalisation va permettre de favoriser une certaine biodiversité, de créer des ilots de fraicheur, de créer des trames vertes en milieu urbain
Monsieur le Maire donne lecture du dossier de candidature ci-annexé ainsi que du mode opérationnel, du plan prévisionnel des dépenses et du plan de financement
Il demande au conseil municipal de se prononcer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Autorise, Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature
- Sollicite une subvention de 12.000 € auprès du conseil départemental dans le cadre de cet appel à projet
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2021

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE
(66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12 mars 2021